

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le onze avril deux mille vingt quatre à 20 heures 00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à MURAT, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, Karine BATIFOULIER, André BOUARD, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Magali CRAUSER, Denis DELPIROU, Franck DE MAGALHAES, Christian DONIOL, Emmanuel FURNAL (en remplacement de Thierry MATHIEU), Xavier FURNAL, Danielle GOMONT, Eric JOB, Pierre JUILLARD, Jérôme LUSSERT, Danièle MAJOREL, Daniel MEISSONNIER, Patrick MERAL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Gérard POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Marie-Claire TUFFERY, Eric VIALA

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Frédérique BUCHON, Marie Ange CHARBONNIER, Lucette CHAUVEL, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Michel MARSAL, Vincent MENINI, Bernard PAGENEL, Michel PORTENEUVE, Ghyslaine PRADEL, Jean-Paul REBOUL, Félix ROCHE, Jean RONGIER, Claire TEISSEDRE, Marie-Laure TIBLE, Josette TOUZET, André TRONCHE, Alain VAN SIMMERTIER, Jean Louis VERDIER, Roland VERNET

Pouvoirs :

Gilles AMAT pouvoir à Denis DELPIROU, Vivien BATIFOULIER pouvoir à Karine BATIFOULIER, Lucette CHAUVEL pouvoir à Georges CEYTRE, Robert JOUVE pouvoir à Didier ACHALME, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Eric JOB, Bernard PAGENEL pouvoir à Pierrick ROCHE, Ghyslaine PRADEL pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Claire TEISSEDRE pouvoir à Xavier FURNAL, Josette TOUZET pouvoir à Danielle GOMONT, Jean Louis VERDIER pouvoir à Philippe ROSSEEL, Roland VERNET pouvoir à Marie-Claire TUFFERY

Date de convocation : 04 avril 2024
Secrétaire de séance : Djuwan ARMANDET
Membres en exercice : 57
Présents : 29 – Pouvoirs : 12 – Votants : 41

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non votants : 0

Objet : Mise en place d'une signalétique pastorale sur les sentiers du territoire – Validation du plan de financement et sollicitation des subventions

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de territoire de Hautes Terres Communauté adopté le 18 juin 2021 et notamment son chantier n°6 – faire du tourisme une valeur ajoutée locale ;

Vu le Plan Local de Randonnée du territoire tel que défini en janvier 2024 ;

Considérant que l'association Auvergne Estive dans le cadre des Plans Pastoraux Territoriaux anime les actions d'information et de sensibilisation des randonneurs en zones d'estives sur le territoire auvergnat, telles qu'elles ont été mises en place dès les années 2000 dans les massifs des Pyrénées et des Alpes ;

Considérant que Hautes Terres Communauté est compétente en matière de balisage des sentiers de randonnée répertoriés soit dans le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), soit identifiés comme sentiers à thèmes ou d'interprétation, soit dans le plan local de randonnée édité par la Communauté de Communes ;

Considérant le besoin important de sensibiliser les randonneurs sur les bonnes pratiques à adopter sur les sentiers de randonnée, notamment en zones d'estive, sur le territoire de Hautes Terres Communauté, afin de prévenir des accidents et conflits causés sur les sentiers ;

Considérant que le projet de mise en place d'une signalétique d'information et de sensibilisation doit être validé en amont par le comité de pilotage du Plan Pastoral Territorial, puis par le comité de sélection du conseil régional ;

Le Conseil communautaire,
Oui l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le projet de mise en place d'une signalétique pastorale sur le territoire de Hautes Terres Communauté ;

➤ **D'APPROUVER** le plan de financement suivant :

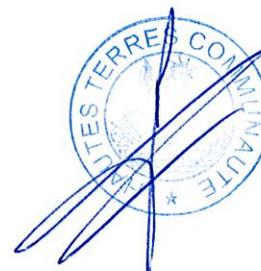
DEPENSES en HT		RECETTES		
Nature	Montant	Nature	Montant	Taux
Fournitures	5 479,52 €	FEADER	4 142,51 €	70 %
Accompagnement Auvergne Estive	438,36 €	Autofinancement	1 775,37 €	30 %
TOTAL	5 917,88 €	TOTAL	5 917,88 €	100 %

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention d'un montant de 4 142,51 € auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du FEADER ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à la présente démarche ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,
Didier ACHALME



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.